

Réunion du 22 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Nombre de conseillers en exercice : 96

Nombre de présents : 71

Nombre de votants : 84

L'an deux-mille vingt-cinq, le vingt-deux septembre à 18h, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM Gilles LÉVÊQUE, Jean-Pierre ESCOUTELOUP, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alice BENAVENTE, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Idelette DEMAISON, Michel LAURIO, Benoît POURTAU-MONDOUTEY, Amandine PAINSET, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Henri POUSTIS, Gilles MARDELLE, Nadia BEAUSSART (Suppléante de M. Hervé LAFITTE), Monique LARRADET, Didier AYALA-BARON, Frédéric GOUAILLARDOU, Patrick WARRYN, Jean-Simon LEBLANC, Laurent COUBLUCQ, Marie-Christine LUPIET, Christian LÉCHIT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Bernard GOBERT, Albert LASSERRE-BISCONTE, Michel OLIVÉ, Jean NAULÉ, Stephan BONNAFOUX, Régis CASSAROUMÉ, Bertrand VERGEZ-PASCAL, Hélène BOURDEU, Françoise DANDIEU, Christian LOMBART, Pierre MUCHADA, Jacques CLAVÉ, Véronique ETCHART, Patrice LAURENT, Corinne CARRIAT, Lindsey DEARY, Jean-Pierre FAYET, Anne-Lise GENNEVOIS, Françoise RAMANANTSOA, Firmin LARA, Emmanuel HANON, Marie DE MORO, Marc DESPLAT, Pierrette DOMBLIDES, Jean-Louis GROUSSET, Jacques LABORDE, Céline LEMBEZAT, Madeleine PICHAUREAU, Serge ARRIEULA (Suppléant de M. Jérôme TOULOUSE), Alain LENGLET, Nicolas LAPUYADE, Daniel BIROU, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Carole LARRIEU, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Jérôme LAY, Francis GRINET, Michel DUPUY, Christian MOLLES, Gérard DUCOS, Dominique ERTAURAN, Philippe ARRIAU.

Formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS OU ABSENTS :

Mmes et MM Jean-Claude MIRASSOU, Jean-Pierre CAZALÈRE, Alain PÉDEGERT, Corinne LAMARQUE (Pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), José FLORES (Pouvoir à M. Guy PÉMARTIN), Daniel PÉDEPRAT, Laurent CHERITI, Nadia GRAMMONTIN (Pouvoir à M. Patrice LAURENT), Hervé LAFITTE, Loïc COUTRY, Nathalie DUPLÉIX, Didier REY (Pouvoir à M. Christian LÉCHIT), Jean-Pierre DUBREUIL (Pouvoir à M. Philippe ARRIAU), Pierre ZIEGLER (Pouvoir à M. Alain LENGLET), Francis LARROQUE (Pouvoir à M. Henri POUSTIS), Gérard IRIART (Pouvoir à M. Jean-Pierre FAYET), Joëlle BAYLE-LASSERRE (Pouvoir à Mme Marie DE MORO), Jean-Pierre BOUNINE (Pouvoir à M. Marc DESPLAT), Luis Miguel CONEJERO, Emilie DARSAUT (Pouvoir à M. Emmanuel HANON), Jean-Jacques SENSEBÉ (Pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Jérôme TOULOUSE, Sylvie DARRIEU, Guy ROMAIN, Laurence MOUSQUES (Pouvoir à M. Jean LABASTE), Valérie CAMPAGNE-IBARCQ, Maïthé MIRASSOU.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Bénédicte ALCÉTÉGARAY.

RAPPORT N° 2 : CULTURE : MODIFICATION DE LA RÉGIE DES RECETTES DE LA CYBERBASE**Rapporteur : Mme. MARLÈNE LE DIEU DE VILLE**

La loi Robert n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique indique que « les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture » et qu'elles « contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme ». Ces missions induisent un accès à internet pour tous et gratuit.

Or, à l'ouverture du MI[X] et de la médiathèque en 2016, il avait été décidé de proposer l'accès internet au public, soit par le wifi public gratuit du bâtiment, soit via la cyber-base selon des modalités d'accès en partie payantes préexistantes dans les cyber-bases de Mourenx et Orthez.

À ce jour, environ 70 % des adhérents de la cyber-base bénéficient déjà d'une adhésion gratuite (moins de 18 ans, étudiant, lycéen, demandeur d'emploi, bénéficiaire du RSA, Allocataire Adulte Handicapé ou Pension d'invalidité). Afin d'être conforme avec les obligations de la loi et fluidifier les services rendus par la médiathèque et la cyber-base, il est proposé de rendre l'adhésion à la cyber-base gratuite pour tous, sans conditions tant sur le site de Mourenx que d'Orthez.

Seules resteraient à régler pour les usagers les impressions, sauf pour les CV et lettres de motivation, gratuites jusqu'à 10 exemplaires.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- ☛ **de modifier** la régie de recettes de la cyber-base comme mentionné ci-dessus.



Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée
Pour extrait certifié conforme,
Le président,

Patrice LAURENT